

(98/C 196/57)

**QUESTION ÉCRITE E-3948/97****posée par Johannes Swoboda (PSE) au Conseil***(15 décembre 1997)*

*Objet:* Initiative visant la résolution du problème du Kosovo

La France et l'Allemagne ont lancé une initiative visant à résoudre le problème du Kosovo.

Dans quelle mesure cette initiative a-t-elle fait l'objet d'une concertation avec le Conseil et comment les différentes parties concernées ont-elles réagi?

**Réponse***(7 avril 1998)*

1. La France et l'Allemagne ont informé le Conseil de leur initiative, en joignant la lettre qu'elles ont envoyée au Président Milosevic, à la suite de consultations avec les autres membres de l'Union européenne et du Groupe de contact. Dans leur lettre, ces deux États précisaient qu'il fallait voir dans leur initiative une démarche visant à trouver une solution aux problèmes du Kosovo et à mettre un terme à l'isolement international de la République fédérale de Yougoslavie, et ce dans l'intérêt de la stabilité tant de la région que de l'Europe. Malheureusement, comme nombre d'autres initiatives prises par la communauté internationale, celle-ci ne semble pas avoir trouvé d'écho pour l'instant.

2. Pour sa part, le Conseil suit de près la situation au Kosovo. Son Président a fait une déclaration à ce sujet devant le Parlement lors de la session plénière du 11 mars 1998 et ne manquera pas d'informer le Parlement dans les enceintes appropriées de l'évolution de cette situation.

3. Le Conseil a récemment adopté une série de mesures destinées à exercer une pression sur Belgrade pour trouver un règlement pacifique au problème du Kosovo. Ces mesures comprennent un embargo sur les armes, le refus de fournir du matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression interne ou de terrorisme, un moratoire sur les crédits à l'exportation et l'interdiction de délivrer des visas à un certain nombre de personnalités serbes ayant des attributions bien définies en matière de sécurité au Kosovo.

Cette décision, prise à la suite des discussions des Ministres des Affaires étrangères du 13 mars dernier, montre que l'Union européenne prend très au sérieux les récents événements qui se sont produits au Kosovo. L'Union européenne a l'intention de maintenir la pression sur les autorités de Belgrade pour les amener à engager un dialogue véritable sans conditions préalables. Elle attend des autorités de Belgrade et des dirigeants de la communauté de souche albanaise du Kosovo qu'ils assument leurs responsabilités car l'intérêt de la République fédérale de Yougoslavie, y compris le Kosovo, et la stabilité de la région en dépendent.

(98/C 196/58)

**QUESTION ÉCRITE E-3959/97****posée par Johanna Maij-Weggen (PPE) à la Commission***(12 décembre 1997)*

*Objet:* Politique démographique de la Chine

La Commission a-t-elle connaissance des informations faisant état d'une stérilisation obligatoire à grande échelle qui aurait eu lieu au Tibet entre septembre et octobre 1996 (suivant le bulletin d'information TSG des Pays-Bas)?

Sait-elle que les autorités chinoises appliquent un système de tirage au sort obligatoire pour déterminer quels couples peuvent encore avoir des enfants?

Partage-t-elle la conclusion selon laquelle la politique démographique chinoise vise à réduire le nombre des Tibétains?

Est-elle disposée à protester à ce sujet auprès des autorités chinoises?

Est-elle disposée à soulever cette question à la commission des droits de l'homme des Nations unies?

Peut-elle indiquer quelles démarches elle a déjà effectuées auprès de la Chine au sujet de la politique démographique de ce pays?